

A NOUS RETOURNER COMPLÉTÉ, SIGNÉ ET ACCOMPAGNÉ DE VOS RÈGLEMENTS

Au plus tard le **15/08/2024** (dans la limite des places disponibles)

## DOSSIER D'INSCRIPTION

# Fête de l'Automne 2024

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Raison sociale \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

N° de tel : \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Activités et produits présentés : **(Pas de revente)**

Je souhaite participer à la Fête de l'Automne 2024,

**Marché de producteurs et d'artisans locaux de Satillieu**

**Le samedi 28 septembre 2024 de 14h30 à 19h**

Tarif emplacement : 1.20 € le mètre linéaire

Métrage désiré : .....m linéaire soit .....x1.20 € =.....€

Besoin électricité forfait 3 € : oui/non **vous devez fournir vos rallonges et multiprises**

Si oui :

Matériel utilisé : .....Puissance : .....watt

.....Puissance : .....watt

.....Puissance : .....watt

.....Puissance : .....watt

Signature

### Pièces à fournir pour l'inscription :

A joindre au dossier d'inscription complété et signé :

- Photocopie recto verso de la carte d'identité
- Photocopie de votre Kbis ou autre justificatif professionnel
- Attestation responsabilité civile pro
- Deux chèques établis à l'ordre du Trésor Public :
  - Règlement de votre (ou vos) emplacement(s) + forfait électrique
  - La caution de 50€ (rendu à la fin de l'évènement)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA NON ADMIS.**

Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception du dossier complet

# RÈGLEMENT DE LA FÊTE DE L' AUTOMNE

**Article 1** : La manifestation organisée par la mairie de Satillieu se tiendra sur le parking de la salle de l'Ayclipse de 14h30 à 19h.

**Article 2** : L'accueil des exposants se fera :

Le samedi à partir de 13h. Les stands doivent être finalisés avant l'ouverture à 14h15.

A votre arrivée, les organisateurs vous attribueront votre stand qui ne pourra pas être déplacé ou modifié sans leur accord. Tout emplacement réservé et non occupé à 14h sera considéré comme libre. La désinstallation du stand se fera obligatoirement après la fermeture au public.

**Article 3** : Le prix de location : **1.20 € le mètre linéaire** ;

**Versement d'une caution de 50€** rendue lors de la fête de l'automne.

Sur demande lors de votre inscription, vous pouvez bénéficier d'un branchement électrique (Vous devez fournir rallonge électrique et multiprises) : **forfait 3€**.

Nous informer du matériel utilisé et des kWtt nécessaires par appareil (fiche d'inscription).

L'emplacement sera réservé dès le retour du présent courrier dûment complété et signé avec le règlement de la totalité (caution, emplacement, électricité).

**Article 4** : Tout désistement intervenant après le **15 septembre 2024** entraînera la perte de la caution.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets et accompagnés des chèques correspondants.

**Article 5** : Les exposants s'engagent à respecter les règles habituelles de bienséance.

Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement, et d'une manière générale tous règlements et normes applicables aux lieux occupés. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la manifestation avant et pendant sa tenue tout participant dont la tenue lui paraît incorrecte.

**Article 6** : Les participants sont responsables pour eux-mêmes et pour leur entreprise de tous les dégâts occasionnés sur le lieu des emplacements lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement de leur matériel. Les exposants doivent être assurés, pour leurs biens et leur activité, en responsabilité civile.

Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile pro et la produisent à l'inscription. L'exposant respecte les mesures prescrites en matière d'hygiène, de sécurité, d'incendie et assure la remise en état de l'emplacement mis à disposition.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident à la personne, de vol, de dégradation ou tout événement prévu ou non prévu, avant, pendant et après la manifestation. Seul, chaque exposant est responsable de ses faits et gestes.

**Article 7** : L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation du marché quel qu'en soit le motif.

**Article 8** : l'organisateur se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugerait utiles et de statuer sur tous les cas non prévus par le règlement.

Fait à

Le .....

Signature